

Charlebois pour le prix de \$185,160.- 64. Evidemment, il y avait encore quelques détails à régler entre les brocanteurs du contrat, puisque celui-ci ne fut définitivement passé que le 9 février, et que le 15 janvier M. Mousseau télégraphia à M. de Beaufort d'aller le rencontrer au bureau du gouvernement le lendemain. Et c'est cinq jours après cette entrevue que le rapport en conseil fut soumis et adopté.

Voici ce télégramme :

Québec, 15 janvier 1883.

"Jean de Beaufort, 14 St Louis, Montréal.

"Je vous prie d'avoir la bonté de me rencontrer au bureau du gouvernement à Montréal, demain matin."

"(Signé) J. A. MOUSSEAU."

Tous ces documents prouvent la complicité de MM. Mousseau, Charlebois, De Beaufort et Bergeron.

Ils voulaient vendre un contrat public et ils l'ont vendu au prix de \$10,000.

Voici maintenant comment cette somme a été payée et entre qui elle a été partagée.

LE PAIEMENT

Le 7 décembre 1882, jour où le fameux marché a été signé entre de Beaufort et Charlebois, \$200 furent donnés en acompte des \$10,000 et la balance fut réglée par trois billets datés du même jour, signés par A. Charlebois & Cie, à leur ordre, endossés par eux, comme suit :

- 1o \$1,800 à trois mois ;
- 2o 3,000 à demande ;
- 3o 5,000 à 17 mois ;

Ces trois billets, furent mis dans une enveloppe scellée, avec l'original du marché du 7 décembre et le tout fut déposé entre les mains de I.-B.

Durocher, propriétaire du Richelieu Hôtel, avec instruction de ne livrer le tout que lorsque le contrat du Palais législatif, à Québec, serait donné à M. Charlebois. Ce détail important a été fourni par M. Durocher lui-même, qui nous dit n'avoir livré ces documents à M. De Beaufort que quand il a su que M. Charlebois avait le contrat. Voilà donc le contrat vendu pour \$10,000 et le prix de vente payé par trois billets, plus \$200 en argent.

Ces billets sont transportés par M. De Beaufort à son beau-frère, Gaspard Mathieu, qui poursuit Charlebois et son associé Mallet, pour le paiement du billet de \$3,000, par une action intentée en cour supérieure, district de Montréal, sous le numéro 1923, le 21 août 1883. Avant cette date, Charlebois avait payé, d'après son propre témoignage, les sommes suivantes : 1o \$800 à \$900 à De Beaufort et \$1,000 à Bergeron.

D'un autre côté De Beaufort, en escomptant le billet, s'était procuré près de \$2,000 et avait payé à Bergeron de \$300 à \$400 en différentes sommes, et environ \$1,000 à M. Mousseau.

Il prétend n'avoir jamais parlé à ce dernier de l'affaire en question, mais il ajouta qu'il avait toujours compris qu'il devait avoir un tiers, et que, ayant un jour reçu \$400 de Charlebois, il en remit \$200 à M. Mousseau, parce que, dit-il, IL CONSIDERAIT LUI DEVOIR CETTE SOMME de \$200 et qu'il la lui payait EN DEDUCTION DE SA PART.

Ces paiements ont été faits assez mystérieusement, comme on le comprend, et il est difficile de s'assurer bien exactement dans quelles circonstances.

Naturellement tous les témoins sont des complices ayant intérêt à cacher la vérité et qui la cachent avec une habileté d'autant plus grande